

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

Présents : Albert CIGAGNA, Manuel ALCAIDE, Pierre CAZENEUVE, Emilie COURTOUX, Christiane DREHER, Elsa GUINGAN, Brigitte MAUCLAIR, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Danielle BODIN, Yannick DOUGNAC (procuration à Albert CIGAGNA), Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI (procuration à Emilie COURTOUX), Sébastien VILLEMUR.

Secrétaire de séance : Manuel ALCAIDE.

La séance débute à 19 h.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024
2. Approbation du rapport de la CLECT du 9 juillet 2024 relatif à la compétence «construction – réhabilitation – gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens»
3. Délibération portant création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
4. Demande d'une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la dévégétalisation du clocher de l'église et la mise en place d'un système anti-pigeons
5. Cession de terrains nus à Madame Gaëlle ROUX et Monsieur Olivier ROUX, Parcelles B n° 661– B n° 675
6. Approbation du projet de rénovation et d'aménagement des aires de jeux au Square de l'Eglise et à l'Accueil Périscolaire Maternelle - Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
7. Requalification de la friche industrielle des Anciennes Papeteries La+ : Mission d'accompagnement à la mise en occupation temporaire de l'ancien bâtiment administratif La+ et candidature au fonds de convivialité
8. Demande de subvention à l'ANS et au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'installation d'une pompe à chaleur thermodynamique et le remplacement du système de douche dans les vestiaires des installations sportives de Bouque de Lens (**REPORTÉE**)
9. Décision modificative n°2 du budget communal 2024
10. Questions diverses

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, en date du 1^{er} juillet 2024 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2024 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

Objet : Approbation du rapport de la CLECT du 9 juillet 2024 relatif à la compétence «construction – réhabilitation – gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens»

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. le Préfet a validé le transfert de compétence « construction – réhabilitation – gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens » à la communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport de la CLECT relatif à la compétence « construction – réhabilitation – gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens » et indique que la CLECT a travaillé sur le transfert de charge sur la base des cotisations de chaque commune à l'ACPA selon le barème

- 100 € pour les communes de moins de 200 habitants
- 250 € pour les communes entre 201 et 499 habitants
- 0.65 €/habitant pour les communes de 500 habitants et plus

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT a été adopté lors de la réunion de la CLECT du 9 juillet 2024,

CONSIDERANT que le Conseil municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-5 du CGCT,

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le rapport de la CLECT en date du 9 juillet 2024 relatif à la compétence « construction – réhabilitation – gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens ».

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la réalisation d'opérations de maintenance et de rénovation des bâtiments communaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent d'agent de maintenance technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques à temps complet.

Il devra justifier de plusieurs années d'expérience en tant qu'ouvrier du bâtiment.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 461 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Objet : Demande d'une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la dévégétalisation du clocher de l'église et la mise en place d'un système anti-pigeons

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à la dévégétalisation du clocher de l'église et à la mise en place d'un système anti-pigeons.

Après consultation de plusieurs fournisseurs, Monsieur le Maire préconise de retenir le devis établi par Travaux en Hauteur Bâtiment & Elagage de M. Patrice LOMBARDTE – Le Barradas 31160 ASPET – qui correspond le mieux aux besoins de la commune. Celui-ci s'établit à la somme de 5 811.80 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention du Conseil Départemental de la Hte-Garonne (40 % sur le H.T) . . . 2 324,72 €
- Fonds propres de la commune3 487,08 €
- TOTAL HT5 811,80 €

Il soumet à l'Assemblée ce projet de travaux et de retenir la proposition de Travaux en Hauteur Batiment & Elagage de M. Patrice LOMBARDTE – Le Barradas 31160 ASPET.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les travaux de dévégétalisation du clocher de l'église et de pose d'un système anti-pigeons, décide de retenir la proposition Travaux en Hauteur Batiment & Elagage de M. Patrice LOMBARDTE – Le Barradas 31160 ASPET, pour un coût prévisionnel de 5 811.80 € H.T., demande l'inscription de l'opération sur la programmation départementale 2025 des Contrats de Territoire, sollicite du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention de 40 % sur le montant H.T. du coût des travaux, accepte le plan de financement proposé par son Maire, s'engage à réaliser l'acquisition l'année de programmation, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération, dit que les crédits seront inscrits sur le budget de 2025.

**Objet : Cession de terrains nus à Madame Gaëlle ROUX et Monsieur Olivier ROUX
Parcelles B n°661– B n°675**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des deux parcelles de terrains suivantes situées Avenue des Pyrénées :

- Parcelle cadastrée section B n° 661 d'une contenance de 275 m2
- Parcelle cadastrée section B n° 675 d'une contenance de 362 m2

Il expose que ces terrains ne peuvent être affectés utilement à un projet communal, qu'ils nécessitent des frais d'entretien pour la commune, et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation.

Il informe l'assemblée que Madame Gaëlle Roux et Monsieur Olivier ROUX domiciliés 129, Avenue Albert Thomas 81000 ALBI – se sont portés acquéreurs des parcelles bâties aux 11 et 13 avenue des Pyrénées à Mazères-sur-Salat, qui jouxtent les deux parcelles B 661 et B 675 appartenant à la commune de Mazères-sur-Salat. Madame Gaëlle Roux et Monsieur Olivier ROUX ont fait part de leur souhait d'acquérir aussi ces deux parcelles communales en prolongement de leur future propriété.

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de ces deux parcelles communales et d'en définir le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente des parcelles B n° 661 et B n° 675 pour une contenance totale de 637 m2, fixe le prix de vente des deux parcelles à 1 € (un euro), accepte la vente à Madame Gaëlle ROUX et Monsieur Olivier ROUX domiciliés 129, Avenue Albert Thomas 81000 ALBI, désigne la SCP ABFM Notaires Associés – Etude de Salies du Salat – Me Olivier FIS – située 8, Boulevard Jean Jaurès 31260 SALIES DU SALAT – afin d'établir l'acte de vente,

Objet : Approbation du projet de rénovation et d'aménagement des aires de jeux Square de l'Eglise et à l'Accueil Périscolaire Maternelle

Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de rénover et d'aménager, dans le cadre de ses compétences, l'aire publique de jeux pour enfants Square de l'Europe ainsi que l'aire de jeux de l'Accueil Périscolaire Maternelle.

Situées au centre du village à proximité des écoles, de la salle polyvalente et de la piste cyclable, ces aires de jeux font partie des actions engagées par l'équipe municipale pour valoriser et développer le village, et structurées autour d'un projet d'accueil des enfants. Ce dernier a mis en évidence la nécessité et le besoin de posséder sur la commune des espaces extérieurs comme lieux de loisirs pour en faire bénéficier les enfants sur les temps scolaire et périscolaire, associatifs ainsi que sur les temps familiaux et individuels.

Monsieur le Maire précise que ces équipements réalisés au début des années 2000 se sont détériorés au fil du temps et ne permettent plus aux enfants d'utiliser ces installations dans les meilleures conditions tant au niveau de la qualité des jeux trop anciens qu'au niveau de la sécurité.

Face aux obligations qui incombent à la collectivité dans le cadre des exigences en matière de sécurité des équipements d'aires de jeux collectives, la Municipalité propose de rénover ces espaces.

Ainsi, l'aménagement de l'aire de jeux Square de l'Europe prévoit le remplacement du bac à gravier par un sol souple, la mise en place d'une clôture avec un portillon, d'un panneau signalétique réglementaire et la mise

en place d'une structure complète de jeux. L'aire de jeux de l'Accueil Périscolaire Maternelle, verra le remplacement du toboggan et des dalles souples existants avec la mise en place d'un panneau signalétique. Les nouveaux équipements seront conformes aux normes de sécurité les plus exigeantes sur les équipements de proximité, notamment pour la sécurité et la résistance et aux certificats nécessaires : qualification, système de qualité,....

Ce projet permettra de mettre à disposition cette réalisation aux enfants de 2 à 12 ans et notamment :

- aux enfants des écoles du RPI,
- aux nombreuses associations locales et plus particulièrement l'APEAI (Association de Parents d'élèves et d'Animation Intercommunales) qui gère les activités ALE et ALSH,
- aux enfants de la commune et des communes avoisinantes non pourvues d'un équipement similaire.

Monsieur le Maire dit que le montant prévisionnel du projet s'établit à la somme de 54 748,00 € H.T. soit 65 697,60 € T.T.C. et qu'une subvention pourrait être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour permettre le financement de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention de la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne (45,66 % sur le montant H.T.).....	25 000,00 €
- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (34,34 % sur le montant H.T.)	18 798,40 €
- Fonds propres de la commune (20 % sur le montant H.T.)	10 949,60 €
- TOTAL HT	54 748,00 €
- T.V.A (financée sur fonds propres par la Commune).....	10 949,60 €
- TOTAL T.T.C.....	65 697,60 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation et d'aménagement ainsi que de la gestion des aires de jeux pour enfants Square de l'Europe et à l'Accueil Périscolaire Maternelle, demande l'inscription de l'opération sur la programmation départementale 2025 des Contrats de Territoire, sollicite les demandes de subvention, dit que les crédits seront inscrits sur le budget communal de 2025.

**Objet : Requalification de la friche industrielle des anciennes Papeteries Lacroix :
Mission d'accompagnement à la mise en occupation temporaire
et candidature au Fonds de Convivialité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la Commune de Mazères-sur-Salat a candidaté et a été retenue par l'Etat sur le dispositif « Villages d'Avenir » qui s'inscrit dans le plan « France Ruralités ». Ce programme permet notamment d'obtenir un appui d'ingénierie technique et financière nécessaire pour pouvoir mener à bien les projets communaux de revitalisation : requalification de la friche industrielle des anciennes Papeteries Lacroix, rénovation de logements sociaux,.....

Dans le cadre du projet de requalification de la friche industrielle des anciennes Papeteries Lacroix, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la candidature de la commune au Fonds de Convivialité – mise en place par l'Etat – pour la réalisation d'une mission d'étude de faisabilité en vue d'une occupation temporaire destinée à préfigurer les usages et l'aménagement de l'ancien bâtiment administratif.

Cette mission a pour objectif de répondre aux défis liés à la programmation du bâtiment principal, en intégrant divers usages tout en cherchant à établir un modèle de gouvernance durable et un cadre juridique stable ainsi qu'à accompagner les acteurs locaux investis dans la gestion et l'animation du site.

Le Fonds de Convivialité doit permettre d'assurer une partie du financement de la mission pour laquelle Monsieur le Maire propose de retenir le devis établi par Agence Intercalaire -11 Rue Jean Pégot 31500 TOULOUSE – d'un montant total H.T. de 27 750,00 € soit 33 300,00 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir de la façon suivante :

- Etat (Fonds de Convivialité) (74,02 %).....	20 540,00 €
- Fonds propres de la commune (25,98 %).....	7 210,00 €

- TOTAL HT..... 27 750,00 €
- T.V.A. (Autofinancée par la commune)..... 5 550,00 €
- TOTAL T.T.C..... 33 300,00 €

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de requalification de la friche industrielle des anciennes Papeteries Lacroix, donne son accord pour la mission d'étude de faisabilité en vue d'un accompagnement pour la mise en occupation temporaire du bâtiment administratif des anciennes Papeteries Lacroix, décide de retenir - dans le cadre de cette mission - la proposition d'Agence Intercalaire – 11, Rue Jean Pégot – 31500 TOULOUSE pour un montant de 27 750,00 € HT soit 33 300,00 € T.T.C., sollicite de l'Etat, au titre du Fonds de Convivialité, une aide financière de 20 540,00 €, accepte le plan de financement proposé par son Maire, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération, dit que les crédits seront inscrits sur le budget de 2025.

Objet : Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains articles de la section investissement du Budget Primitif 2024 nécessitent des diminutions ou des augmentations de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les crédits nouveaux ci-après :

Articles	Budget Principal Section d'Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Dépenses	7 239.00	7 604.00
13461/13	DETR Salle des Sports		5 880.00
165/16	Dépôts et cautionnements reçus		365.00
2138-287/21	Terrain et immeuble Lasheras	3 529.00	
2188-273/21	Vitrine de pâtisserie		1 359.00
2188-290/21	City Stade	3 710.00	

Articles	Budget Principal Section d'Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Recettes	0.00	365.00
165/16	Dépôts et cautionnements reçus		365.00

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire,
Manuel Alcaide